Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Halte Nautique

M. LE MAIRE, Rapporteur : Ce service public comprend l'exploitation et la gestion de la Halte Nautique sur le Doubs, au niveau du Moulin Saint-Paul.

L'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative est titulaire du contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2000.

A - Analyse de l'activité du service délégué :

Sur 3 mois d'activités (15 juin au 15 septembre), la fréquentation pour 1999 est en hausse par rapport à 1998.

- . 364 arrivées de bateaux contre 337 en 1998 (+ 8,01 %)
- . 1 390 personnes ont fréquenté la Halte (+ 39,14 %)
- . 1 701 nuitées (soit 1,70 nuitée/ personne) contre 1 334 en 1998 (+ 27,51 %).

Comme toutes les années précédentes depuis son ouverture en 1992, la plupart des séjours ne durent qu'une seule nuit. 1/3 des plaisanciers s'arrêtent pour deux nuits afin de visiter la Ville.

En ce qui concerne la nationalité des plaisanciers, le panel reste traditionnel : Français, Allemands, Suisses forment la plus grosse partie des touristes :

- 45 % de bateaux français,
- 30 % de bateaux allemands.
- 10 % de bateaux suisses.
- 5,7 % de bateaux anglais,
- 5,2 % de bateaux hollandais.

La Halte a accueilli cette année des étrangers de 7 pays européens différents (Hollandais, Britanniques, Autrichiens, Belges, Danois, Norvégiens, Luxembourgeois), mais aussi des Américains, des Israéliens et des Africains du Sud.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :

1 - Comptes du délégataire

L'OTSI gère la Halte Nautique à ses risques et périls. L'exploitation en est déficitaire depuis 1994.

Le total des produits augmente de 3 808 F et passe à 34 365 F (soit + 12,5 % par rapport à 1998).

La hausse importante des charges s'explique essentiellement par l'augmentation du salaire du gardien (+ 7 193 F) -provenant des avantages en nature (logement sur place) qui ne sont pris en compte que depuis 1999- et par la progression des achats et charges externes.

La relative faiblesse de la fréquentation ne permet pas de dégager des moyens pour améliorer l'accueil et la promotion du site. La Halte Nautique est ainsi installée dans un déficit répété depuis 1994 et qui s'est aggravé en 1999 (il est de - 13 849 F), tout en demeurant peu important en valeur absolue.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2000.